



**Éducation, Citoyenneté et Jeunesse**

Division du Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher

1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3

Tél. 204 945-6916 Téléc. 204 945-1625 Évaluation Téléc. 204 948-3234

C.-élec. [bef@merlin.mb.ca](mailto:bef@merlin.mb.ca)

Mars 2008

DESTINATAIRES : Directeurs généraux des divisions scolaires (Programme d'immersion française)  
Conseillers divisionnaires de langues (Programme d'immersion française)  
Directeurs des écoles d'immersion française (9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année)  
Présidents des Conseils consultatifs pour la direction des écoles et des Comités de parents (9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année)  
Association manitobaine des directrices et directeurs d'école d'immersion  
Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba  
Canadian Parents for French  
Council of School Leaders  
Manitoba Association of Parent Councils  
Manitoba Association of School Superintendents  
Manitoba Association of School Trustees  
Manitoba Teachers' Society

**Objet : Exigences en matière d'obtention du diplôme d'études secondaires du Programme d'immersion française en 2009-2010 et après**

Mesdames, Messieurs,

L'automne dernier, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, par le truchement du Bureau de l'éducation française, a consulté ses partenaires afin d'obtenir des commentaires sur les questions découlant des changements apportés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en ce qui a trait au Programme d'immersion française. Un rapport sommatif des commentaires des intervenants est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <[www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html)>.

Le Ministère a pris en compte ces commentaires pour prendre une décision concernant le Programme d'immersion française au secondaire. Le nombre de crédits exigés provenant de cours enseignés en français au niveau secondaire et la répartition de ces crédits resteront identiques. **À partir de l'année scolaire 2009-2010, les élèves devront obtenir un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français sur un total de 30 crédits afin d'obtenir le diplôme d'études secondaires du Programme d'immersion française délivré par le Ministère.** Un minimum de 4 crédits devra être obtenu en 9<sup>e</sup> comme en 10<sup>e</sup> année, et en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, un minimum de 3 crédits est exigé pour chacune des deux années.

Cet énoncé de politique signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation obligatoire du nombre de crédits à obtenir dans les cours enseignés en français pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires du Programme d'immersion française. En 2007-2008, un minimum de 14 crédits sur un total de 28 devront provenir de cours enseignés en français. En 2008-2009, ce sera un minimum de 14 crédits sur 29 et, en 2009-2010 et après, ce sera un minimum de 14 crédits sur 30.

Bien entendu, on encourage les écoles qui en ont la capacité à offrir davantage de cours à crédit enseignés en français. Il a été démontré par la recherche et l'expérience qu'il existe un fort lien entre la maîtrise de la langue par les élèves et la quantité de temps de qualité consacré à l'apprentissage et à l'utilisation de la langue.

En raison du dévouement et de l'intérêt portés au Programme d'immersion française par les divisions scolaires, les écoles et les parents, les élèves de partout dans la province peuvent profiter d'un programme d'immersion française solide. Le Ministère entend poursuivre sa collaboration avec les écoles afin de soutenir et d'améliorer le Programme d'immersion française au Manitoba.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre adjoint,

*Copie originale signée par Jean-Vianney Auclair*

Jean-Vianney Auclair

- c. c. Jacques Dorje, Directeur par intérim, Direction du développement et de l'implantation des programmes
- Gilbert Michaud, Responsable des projets spéciaux, Direction du développement et de l'implantation des programmes